



Aux conseillères et conseillers aux États

Berne, le 16 mai 2024

22.062n LAMal. Modification (Mesures visant à freiner la hausse des coûts – 2^e volet) : position commune des organisations soussignées concernant le nouveau fournisseur de prestations « réseaux de soins coordonnés »

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

Lorsque la commission de la santé de Conseil des États a examiné le 2^e volet de mesures visant à freiner la hausse des coûts (22.062), elle a réintroduit le nouveau fournisseur de prestations « réseaux de soins coordonnés » dans le projet de loi par 7 oui et 6 non. Lors sa première délibération, le Conseil national l'avait biffé par 117 oui, 67 non et 7 abstentions.

Au nom des organisations soussignées, nous vous demandons de suivre la minorité (Dittli, Friedli Esther, Gapany, Germann, Heggin Peter, Müller Damian) et, à l'instar du Conseil national, de renoncer à l'introduction du nouveau fournisseur de prestations « réseaux de soins coordonnés ».

Afin que vous puissiez comprendre nos réserves, nous esquissons ici un bref historique. Après les critiques massives émises à l'encontre du nouveau fournisseur de prestations lors de la consultation en automne 2020 et de l'audition du 21 octobre 2022, la CSSS-N a décidé à l'unanimité de charger l'administration d'organiser une table ronde avec les acteurs. Trois rencontres ont eu lieu au cours desquelles l'administration ne s'est cependant pas montrée ouverte à la recherche de solutions permettant de renforcer les soins coordonnés – sans remettre en cause l'efficacité du développement « bottom-up » et les modèles de soins intégrés existants.

Les organisations soussignées tiennent à réitérer leur point de vue déjà exprimé lors de la consultation, de l'audition par la CSSS-N en automne 2022, des tables rondes au printemps 2023 et de l'audition par la CSSS-E au printemps 2024, et rejettent le nouveau fournisseur de prestations « réseaux de soins coordonnés ».

Promouvoir les soins coordonnés ne nécessite pas de nouveau fournisseur de prestations qui, à l'inverse d'avoir un impact sur la maîtrise des coûts, engendrerait des doublons ouvrant grand la porte à une augmentation des volumes de prestations. Il faut au contraire poursuivre avec ce qui fonctionne déjà et qui est sur le point d'être mis en œuvre. Au cours du débat politique, les organisations soussignées ont proposé des solutions pour renforcer la coordination des soins de santé :

- La prise en charge médicale, la qualité et la maîtrise des coûts sont améliorées grâce à une information active des patients
- Les prestations de coordination doivent continuer à être financées
- Le financement uniforme EFAS peut donner un élan supplémentaire aux soins intégrés
- Les hôpitaux et les autres acteurs sont des coordinateurs de soins

Les solutions proposées sont décrites en détail dans le rapport de l'OFSP remis à la CSSS-N, avec les prises de position des 15 acteurs. Par la présente, nous avons le plaisir de vous remettre en annexe la position commune de la FMH, de curafutura, du Forum des consommateurs, de medswiss.net, de H+, de pharmaSuisse et de santésuisse et, par souci d'exhaustivité, de joindre la position du Forum suisse des soins intégrés. Le fond et les positions qui y sont défendues n'ont rien perdu de leur validité.

Dans l'espoir que le point de vue des organisations soussignées saura retenir votre attention, nous restons à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Veillez recevoir, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

curafutura, Pius Zängerle, directeur, tél. +41 79 653 12 60, courriel : pius.zaengerle@curafutura.ch

FMH, Dre méd. Yvonne Gilli, présidente de la FMH, tél. +41 79 354 47 55, courriel : yvonne.gilli@fmh.ch

H+ Les hôpitaux de Suisse, Anne-Geneviève Bütikofer, directrice, courriel : anne.buetikofer@hplus.ch

fmc, Annamaria Müller, présidente, tél. +41 79 751 94 01, courriel : annamaria.mueller@fmc.ch

fsas-svbg, Gabi Fontana, présidente, tél. +41 79 612 78 24, courriel : gabi.fontana@svb-fsas-ch

Forum des consommateurs, Felix Schneuwly, Comité consultatif sur la santé, tél. +41 79 600 19 12, courriel : felix.schneuwly@comparis.ch

medswissnet, Dre méd. Anne Sybil Götschi, présidente, tél. +41 76 365 97 34, courriel : annesybil.goetschi@medsolution.ch

pharmaSuisse – Société suisse des pharmaciens, Martine Ruggli, présidente, tél. +41 79 487 97 81, courriel : martine.ruggli@pharmasuisse.org

santésuisse, Christoph Kilchenmann, directeur adjoint, tél. +41 79 306 24 41, courriel : christoph.kilchenmann@santesuisse.ch

Entente Système de santé libéral, Andreas Faller, gérant, tél. +41 415 33 37, courriel : andreas.faller@facons.ch

Annexes :

- Position de curafutura, FMH, H+, Forum suisse des consommateurs, medswiss.net, pharmaSuisse et santésuisse sur la promotion des soins coordonnés (à trouver en annexe du rapport de l'OFSP remis à la CSSS-N)
- Position de fmc zur Massnahme «Netzwerke der koordinierten Versorgung (NKV)» im Rahmen des Massnahmenpaket 2 zur Kostendämpfung (à trouver en annexe du rapport de l'OFSP remis à la CSSS-N)